Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260120-D_2026_003-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi vingt janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Daniel **MARTIN**, Maire

Date de convocation
15 janvier 2026

Nombre de membres

En exercice	**23**
Présents	**15**
Représentés	**04**
Absents	**04**

Sens des votes

Pour	**19**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Daniel **MARTIN**, Gwenola **MEUNIER – LE CORRE**, Jean-Paul **HUBERT**, Hafidha **BATEL**, Véronique **JAMET - BEKKAR**, Rémi **LE VILAIN**, Annette **BATELIER**, Jean **DERDERIAN**, Yannick **LE BRITZ**, Dominique **PHILIPPO**, Philippe **MALPIÈCE**, Fabien **TOUREAUX**, Katell **BERTHE**, Patrick **LE FLOCH**, Pascal **MARTIN**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Catherine **LAISNEY**, ayant donné pouvoir de vote à Annette BATELIER
Jessica **LE MEUR – PAUGAM**, ayant donné pouvoir de vote à Gwenola MEUNIER – LE CORRE,
Gérard **HUTTEAU**, ayant donné pouvoir de vote à Daniel MARTIN,
Danielle **CAUDAN**, ayant donné pouvoir de vote à Rémi LE VILAIN

Absents excusés
Jacqueline **LANGELIER**, Dominique **CORVEC**, Christine **JIQUELLÉ**

Absente
Céline **GALLIC**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

D 2026 003 — 3°) Démission d'un Adjoint au Maire — Décision de suppression ou de maintien du poste - Modalités de mise en œuvre

Exposé
Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Yannick Le Britz a présenté sa démission de ses fonctions de 5ème Adjoint au maire à Monsieur le Préfet par courrier reçu en Préfecture le 12 janvier 2026, démission acceptée le 14 janvier 2026 par Monsieur le Préfet

À noter que M. Yannick Le Britz conservera son mandat de Conseiller municipal mais n'est désormais plus titulaire d'aucune délégation

Cette vacance conduit le Conseil municipal à se prononcer sur la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :
- la suppression d'un poste d'adjoint,
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint

Si le Conseil Municipal décide du maintien des six postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau
Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus, ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau
Il peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260120-D_2026_003-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2122-7-2 qui stipule : *« Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder »*

Considérant que ces décisions doivent être prises avant l'éventuelle élection,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir les modalités suivantes :

- **l'élection d'un nouvel adjoint,**
- **dit que l'adjoint à élire se positionnera, dans l'ordre du tableau, au 6ème rang**
  En conséquence, les adjoints déjà élus avanceront tous d'un rang

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 21 janvier 2026

La secrétaire de séance,
Annette BATELIER.

MAIRIE DE PORT-LOUIS MORBIHAN

Le Maire,
Daniel MARTIN.